

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 JUILLET 2024**

**OBJET : Modification des horaires de la classe de CM1/CM2 et déménagement de la classe pendant les travaux de l'école**

Le onze juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE  
Nb de membres en exercice : 16  
Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie  
Convocation en date du : 24 juin 2024

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

**EXCUSÉS** : BARBAN Daniel (pouvoir donné à CATELAN Thierry), CATELAN Richard, GALLAND Daniel (pouvoir donné à ROCHAS Alain), GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique (pouvoir donné à GIRAUD Sylvie)

**ABSENT** : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pendant la durée des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école et afin d'assurer au mieux la scolarité des enfants, il y a lieu de faire des modifications concernant la classe des CM1/CM2.

Après validation du conseil d'école qui s'est déroulé le 20 juin 2024, du service des transports scolaires de la Région, M. le Maire propose :

- De déplacer la classe des CM1/CM2 dans une salle qui se trouve au rez de chaussée du bâtiment de la Mairie située à 5 minutes de l'école.
- De modifier les horaires de classe des CM1/CM2 durant l'année scolaire 2024/2025 comme suit, afin de permettre au personnel communal d'accompagner les enfants jusqu'à leur classe :

	CM1/CM2	Autres classes de l'école
Accueil Matin	De 8h25 à 8h35	De 8h20 à 8h30
Classe	De 8h35 à 12h05	De 8h30 à 12h
Pause méridienne	De 12h05 à 13h55	De 12h à 13h50
Accueil après-midi	De 13h55 à 14h05	De 13h50 à 14h
Classe	De 14h05 à 16h35	De 14h à 16h30

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider ces modifications pendant toute la durée des travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à envoyer une demande d'autorisation à Monsieur le Directeur académique des Hautes-Alpes et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN

